

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

BOUCHES-DU-RHONE

SYNTHÈSE

VERSION 0 DU 13/06/2019

DIFFUSION RESTREINTE

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

12/06/2019	World Trade Center, Marseille 19h
------------	--------------------------------------

NOMBRE DE PARTICIPANTS

EN TRIBUNE

Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Directeur de la mission LNPCA
Nicolas GUYOT	SNCF Réseau – Directeur des études
Roland LEGRAND	SNCF Réseau – Directeur des gares nouvelles
Philippe QUEVREMONT	CNDP – Garant de la concertation

La réunion a démarré à 19h20.

La réunion publique s'est déroulée en 4 temps :

- Prise de parole pour présenter les enjeux liés au projet LNPCA de M. Philippe TABAROT, Vice-Président délégué aux transports de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, co-financeur du projet. M Tabarot indique que le volet « infrastructures » de la Loi d'Orientation des Mobilités en cours de débat au parlement retient certaines préconisations du Conseil d'Orientation des Infrastructures qui a motivé la Décision Ministérielle du 4 mars 2019 portant sur les aménagements ferroviaires à Marseille, Toulon et Nice. La gare de Saint-Charles est le centre névralgique du système ferroviaire régional et sa configuration en cul-de-sac impacte l'ensemble du trafic sur le réseau régional et aussi national. Les trois départements ont cofinancé les études avec le soutien de la Région qui a augmenté sa participation et des trois métropoles. Le Président de la Région a par ailleurs obtenu de l'Union Européenne le classement de l'axe Marseille Vintimille au titre des corridors européens sous forme de boucle vers le Var et les Alpes Maritimes afin de permettre un financement européen à hauteur de 30% sur les infrastructures (15 minutes) ;
- Intervention de M. Philippe Quévremont, garant de la concertation mandaté par la *Commission Nationale du Débat Public* (CNDP), sur le bon fonctionnement de la réunion publique (4 minutes) ;
- Présentation par SNCF Réseau des variantes des aménagements par secteurs sur l'ensemble du territoire dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que du dispositif de concertation publique, accompagnée d'une intervention de Mme Jouve, Directrice du projet Quartiers Libres à la Métropole Aix Marseille Provence (30 minutes) ;
- Échanges avec le public (1h10).

Ce document relate l'expression du public lors de la réunion. Les réponses de SNCF RESEAU sont reprises dans le support de présentation ou dans le verbatim de la réunion qui sont disponibles sur le site internet <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.

THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

La majorité des 10 interventions a porté sur les impacts des aménagements présentés, sur le bien-fondé du projet pour répondre aux besoins de déplacement locaux et sur les modalités d'organisation de la concertation.

En ce qui concerne le **bien-fondé du projet**, plusieurs participants ont soulevé des problématiques liées à la desserte actuelle mais aussi à la desserte prévue par le projet.

Ainsi, un intervenant a manifesté sa surprise qu'il soit impossible d'effectuer le trajet entre Marseille et Digne les Bains directement en train. Il a également formulé des interrogations sur la fréquence des trains entre Marseille et Toulon dans une situation optimale.

L'absence de desserte des quartiers Nord dans le projet a par ailleurs été pointée par une intervenante.

Plusieurs participants ont remis en question la pertinence d'un investissement aussi conséquent pour un projet qui n'améliore pas le maillage territorial entre les métropoles et les communes rurales alentours.

Un intervenant a mentionné que de son point de vue le projet LNPCA permettra de faire augmenter les voyageurs grande distance alors que l'enjeu principal consiste à améliorer le transport du quotidien. Il a rappelé l'importance d'une desserte urbaine de type RER. A ce propos, une intervenante a ajouté que la desserte des zones d'activité du département serait judicieuse. Enfin, une autre intervenante a affirmé son souhait de voir la priorité accordée aux petites gares TER de la Métropole.

En ce qui concerne les **impacts des aménagements** présentés par SNCF :

- Un intervenant a manifesté son inquiétude quant au devenir de la ligne de la Côte-Bleue et du trafic de fret dans le cadre des aménagements du Garage d'Arenc.
- Un autre intervenant a interrogé SNCF Réseau sur les aménagements prévus en direction d'Aubagne après la Penne sur Huveaune dans l'éventualité de la réalisation d'une quatrième voie dans la Vallée de l'Huveaune.
- Une autre intervention a consisté à questionner le maître d'ouvrage sur les implications des travaux dans le secteur Nord de Marseille au niveau du quartier Delorme et de la Cité Bassens mais aussi au niveau de la gare Saint-Charles. Une intervenante a complété cette interrogation en exprimant sa crainte de voir les quartiers Castor, Saint-Louis et Eygalières impactés par le projet.
- Un intervenant a interrogé SNCF Réseau sur la possibilité de faire des changements de train à la Blancarde et de faire circuler des trains à contresens sur les voies portuaires. Il a exprimé son souhait que le dossier de concertation détaille les impacts sur l'Huveaune et l'engagement de service.
- Une intervenante a signalé que les villes intermédiaires entre Toulon et Marseille ont besoin d'être mieux desservies qu'aujourd'hui.
- Un intervenant a souhaité connaître la surface agricole impactée par l'ensemble du projet en phases 1 et 2.
- Une intervenante s'est inquiétée pour sa part de l'emprise foncière du projet sur les quartiers Nord.

En ce qui concerne les **modalités d'organisation de la concertation**, plusieurs participants ont proposé des améliorations à apporter au dispositif.

Une intervention a consisté à suggérer que la diffusion de l'information des dates de la concertation soit davantage mise en avant sur le site de la LNPCA, par exemple en page de garde.

Une seconde intervention a consisté à signaler que les dates des réunions publiques n'apparaissent pas dans le dossier de concertation.

Un intervenant a regretté que les différentes étapes avant 2030 / après 2030 soient peu lisibles dans la présentation du maître d'ouvrage. Ce même intervenant souhaitait se renseigner sur les données mises à disposition des citoyens pour se positionner sur les variantes.

Une intervenante a regretté que la communication sur le projet soit précipitée par les échéances de la concertation et a signalé que l'impact foncier sur Saint-Charles n'est pas assez clair dans les cartes fournies par SNCF Réseau.

Après 1h10 d'échanges et que l'ensemble des questions a été posé par les participants et les réponses apportées par SNCFR, la réunion s'est terminée à 21h21 avec la projection du film sur la gare Saint-Charles.

Les réponses apportées aux différentes questions par le maître d'ouvrage sont disponibles dans le verbatim accompagnant cette synthèse.